

POLITIQUES PUBLIQUES  
POUR PROMOUVOIR  
L'EMPLOI DES PARENTS  
& L'INCLUSION SOCIALE  
PEPSI

Revue de la littérature  
(août 2006)

Gaëlle Amerijckx (UPSE)

Perrine Humblet (UPSE)

# Etude comparative des systèmes d'éducation et d'accueil du jeune enfant : Revue de la littérature

1.	Définition du care .....	3
1.1.	Le terme « care ».....	3
1.1.1.	Le care comme meta-concept .....	3
1.1.2.	Le care comme outil de mesure des politiques sociales.....	3
1.2.	La notion de « care ».....	4
2.	Apparition du childcare dans la sphère publique.....	5
2.1.	La dimension historique' .....	5
2.2.	Des fonctions du care .....	7
2.2.1.	Deux niveaux d'analyse des fonctions pour trois publics.....	7
2.2.2.	La fonction économique ou de garde .....	8
2.2.3.	La fonction éducative ou d'apprentissage .....	9
2.2.4.	La fonction sociale ou d'inclusion/socialisation .....	10
2.2.5.	Trois fonctions, un tout cohérent .....	11
3.	Intérêts de la recherche pour le care : De l'étude des Welfare States et de la question de Genre à l'étude des politiques de Childcare .....	12
4.	Analyses comparatives des systèmes d'Education et d'Accueil du Jeune Enfant.....	13
4.1.	Introduction.....	13
4.2.	Moncrieff Cochran : International handbook of child care policies and programs ..	13
4.2.1.	Contextualisation de l'étude .....	13
4.2.2.	Objet d'étude et Méthodologie .....	14
4.2.3.	Résultats de l'étude .....	15
4.3.	Réseau européen des modes de garde d'enfants : 1986-1996.....	19
4.3.1.	Contextualisation du travail du Réseau .....	19
4.3.2.	Synthèse du travail accompli.....	19
4.4.	Organisation de la Coopération et du Développement Economique : Examen thématique de la politique d'éducation et d'accueil des jeunes enfants .....	22
4.4.1.	Contextualisation de l'étude .....	22
4.4.2.	Objet de la recherche et Méthode d'investigation.....	22
4.4.3.	Résultats de cet examen thématique.....	23
4.5.	Principaux constats.....	25
5.	Références bibliographiques .....	26
6.	Bibliographie générale .....	28

# 1. Définition du care

## 1.1. Le terme « care »

Dans cette réflexion sur la définition des politiques de care, il apparaît essentiel de s'arrêter sur la notion même de care. Car si l'on peut littéralement traduire le terme par 'soin', il recouvre comme Moss et Cameron nous le montre, une variété de significations selon le contexte d'utilisation<sup>1</sup>, allant du souci ou inquiétude (*care worn*) à l'attachement ou intérêt (*care about*).

Sur base des différentes études traitant du care, Daly et Rake ont ainsi pu mettre en évidence deux utilisations majeures distinctes de la notion : celle voyant le care comme un concept utile à la description d'une partie de l'expérience de vie des femmes (surtout dans le cadre des recherches féministes), et celle le voyant comme un outil d'analyse des politiques sociales<sup>2</sup>.

### 1.1.1. Le care comme meta-concept

Le care, ou plus précisément le *social care* en référence au *medical care* dont il se distingue ici, est présenté Daly et Lewis comme par un concept multi-dimensionnel : il s'agit en effet d'un travail ; situé dans un cadre normatif fait d'obligations et de responsabilités ; et qui constitue une activité ayant un coût, financier et émotionnel, dépassant la séparation privé/public<sup>3</sup>.

En d'autres termes, ce multi-concept implique que le care peut être approché comme une activité contenant une série de contraintes (responsabilités et obligations) ; pouvant faire l'objet d'une rémunération (activité au coût financier) ; reconnue comme partie d'un secteur d'emploi (travail) et au statut complexe (à la frontière entre privé et public et avec un coût émotionnel).

Avec la question de genre comme grille de lecture sous-jacente à cette utilisation de la notion de care, l'organisation et la prise en charge de l'accueil des jeunes enfants devient ainsi une question essentielle à la compréhension des modes de vies des femmes.

### 1.1.2. Le care comme outil de mesure des politiques sociales

D'après l'examen de la littérature opéré par Moss, il existe trois approches principales dans la description des politiques de care<sup>4</sup>.

L'une, pédagogique (*pedagogical care*), s'inscrit dans une vision holistique où toutes les activités et tous les âges sont concernés : le care constitue ainsi davantage une démarche qu'un contenu, résultant de la combinaison de considérations philosophiques, psychologiques, biologiques et sociologiques, reflétant les dispositions prises par une société issues de l'examen de ses ressources disponibles et de ses valeurs propres. Cette première approche du care reflète bien la vision des pays nordiques.

Une autre, soutenance (*supportive care*), est plus restreinte et s'attache à l'étude des soins destinés aux personnes âgées ou souffrant d'un handicap. Cette deuxième

---

<sup>1</sup> (Moss and Cameron)

<sup>2</sup> (Daly and Rake)

<sup>3</sup> (Daly and Lewis)

<sup>4</sup> (Moss and Cameron)

approche vise à décrire ces soins mais aussi les actions de sensibilisation aux problèmes d'accessibilité rencontrés par ces personnes au quotidien, et ce dans une optique d'inclusion sociale. Les Pays Bas sont la figure de proue de cette vision. La troisième, sociale (*social care*), s'intéresse à la description des services, à un niveau global qui dépasse la dichotomie de base entre offre privée et publique.

Cette dernière approche va constituer la base de travail de cette recherche. Envisagé ainsi, le *care* permet en effet une analyse fine des mesures des politiques d'accueil de l'enfant au sein des différents Etats en lien avec la question de genre. Il peut ainsi être mesuré au niveau de l'offre de services pour la population<sup>5</sup> (offre globale ; répartition entre secteurs privé, public, tiers ; tarifs et financement ; types de services offerts ; horaires,...), des caractéristiques de ses travailleurs (niveau de formation, sexe,...), et enfin de son utilisation (caractéristiques des utilisateurs).

## **1.2. La notion de « care »**

Nous reprendrons ici la définition proposée par Kröger qui voit le *care* comme une *aide fournie afin d'aider les enfants ou les adultes dans leurs activités de la vie quotidienne et qui peut être aussi bien fournie au travers d'une rémunération ou non, par des professionnels ou non professionnels, et dans le cadre de la sphère privée ou publique*<sup>6</sup>. Cette définition proposée dans le cadre d'une revue de la littérature effectuée pour le projet de recherche SOCCARE<sup>7</sup>, nous permet d'appréhender les constituants de base de la notion. On perçoit de fait les enjeux sous-jacents à cette définition en termes de construction de l'identité du *care* et de sa reconnaissance comme secteur d'emploi ; ce domaine se situant à la frontière entre public et privé, entre *solidarité mécanique* et *solidarité organique*.

Notons que nous n'aborderons, de fait, dans l'analyse que la dimension enfantine du concept de *care*, laissant de côté la dimension consacrée aux adultes, personnes âgées ou ayant une déficience.

---

<sup>5</sup> A ce propos, il sera utile de se référer à l'appendice méthodologique qui détaille les variables descriptives de l'offre d'accueil pour les enfants.

<sup>6</sup> (Kröger)

<sup>7</sup> SOCCARE est un projet de recherche européen, étudiant les stratégies des familles en matière de garde formelle et informelle pour les enfants et les adultes. Le projet a été financé entre 2000 et 2003 par la 5<sup>e</sup> convention cadre de la Commission européenne sur les enjeux clés pour la recherche socio-économique. Des informations complémentaires peuvent être trouvées sur le site : <http://www.uta.fi/laitokset/sospol/soccare/>.

## 2. Apparition du childcare dans la sphère publique

### 2.1. La dimension historique<sup>8'9</sup>

Le développement et l'organisation d'une offre publique de garde pour les enfants, c'est-à-dire organisée par des tiers, doivent être vus comme le résultat de processus historiques, sociaux, politiques et économiques. Il en va de même de l'évolution des objectifs de cette offre de garde.

Ainsi, le sort des enfants est devenu avec le temps une préoccupation des Etats et ce pour différents motifs, directement ou indirectement liés à l'enfant.

Exceptée la prise en charge d'enfants orphelins ou abandonnés, les premières interventions en faveur des enfants se sont portées sur les délinquants (juqu'en 1870). Dans un souci d'assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité d'une part et une possible réintégration de ces jeunes d'autre part, ceux-ci bénéficiant par ailleurs de souvent peu de ressources financières et familiales sont pris en charge par la collectivité dans des pénitenciers<sup>10</sup>. Ces jeunes font l'exception car à ce moment les enfants n'ont pas d'existence juridique propre et sont sous la seule responsabilité du père de famille<sup>11</sup>. Ces phénomènes de délinquance apparaissent significativement avec la paupérisation et la dissolution des liens familiaux dans certains couches sociales, elles-mêmes conséquences de l'industrialisation et de l'urbanisation de masse.

Apparaît ensuite un mouvement lent mais certain de prise en considération de l'enfant comme individu, sur un plan moral puis juridique. Ce processus s'opère avec le constat de l'existence de familles dysfonctionnelles où l'intervention de l'Etat se justifie sur un plan légal et avec l'identification « d'enfants abandonnés », concept créé en 1890<sup>12</sup>. Par la suite, diverses mesures de protection de l'enfance sont mises en places afin de les soustraire aux abus et autres violences (sexuelles également) leurs étants faites et d'en sanctionner les auteurs (y compris le père)<sup>13</sup>. La législation en matière de travail des enfants apparaîtra plus tard par étapes (fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup>) pour mener seulement en 1914 au vote de l'obligation scolaire primaire et gratuite. A ce propos, l'engagement moral et politique des diverses associations caritatives ou de protection de l'enfance, composées d'hommes politiques et de notables influants ainsi que de leurs épouses, ont amené à de nombreuses évolutions positives en matière de droits des enfants et d'accès à un accueil pendant le travail des mères.

Le travail des femmes des classes populaires étant en effet une réalité intemporelle, celles-ci ont de tout temps dû chercher des modes de garde alternatifs pour leurs

---

<sup>8</sup> (Masuy-Stroobant and Humblet)

<sup>9</sup> (Jenson and Sineau)

<sup>10</sup> Transformés en « école de bienfaisance » par un arrêté royal de 1890.

<sup>11</sup> Code napoléonien.

<sup>12</sup> « On entend par enfants moralement abandonnés ceux qui, par la suite d'infirmités, de négligences, des vices de leurs parents ou d'autres causes, se retrouvent livrés à eux-mêmes et privés d'éducation » Ministère de la Justice, *Congrès international pour l'étude des questions relatives au patronage des détenus et à la protection des enfants moralement abandonnés*, Anvers, 1890, Compte rendu sténographique, Bruxelles, 1891, 18-19. Cité dans (Masuy-Stroobant and Humblet) p27.

<sup>13</sup> Loi du 15 juin 1846 (violences y compris sexuelles) ; Loi de 1906 (interdiction de contracter une assurance contre la mortalité infantile) ; Loi du 15 mai 1912 (synthèses des mesures de protection de l'enfance).

enfants lorsqu'elles ne travaillaient pas à domicile. En Belgique, la famille constituait le premier recours –gratuit qui plus est- et les voisines le second car payant et moins familial<sup>14</sup>. Avec les débuts de l'industrialisation certaines femmes ont également pris leurs enfants avec elles au travail.

L'intensification de l'arrivée des femmes sur le marché du travail, comme phénomène social majeur touchant toutes les classes sociales, a fait émerger de nouveaux enjeux de garde. L'offre a ainsi dû se développer afin de répondre à l'explosion de la demande vu l'indisponibilité des mères. En parallèle, l'importante baisse de la fécondité constatée partout en Europe a attiré l'attention de certains pays sur les difficultés des femmes à concilier vie familiale et vie professionnelle.

Les différents ont par contre différemment réagi par rapport à cet état de fait : certains développant toute une infrastructure de services d'accueil accessibles à toutes les familles, d'autres se concentrant sur les familles en grande difficulté (économique, sociale)<sup>15</sup>.

La sphère médicale a également joué un rôle important dès le XIX<sup>e</sup> dans l'attention apportée aux soins des enfants, surtout des tout petits, ainsi accueillis. Les premiers modes d'accueil collectif ont ainsi été victimes de leur succès en ne permettant pas d'assurer une hygiène quotidienne suffisante pour tous les enfants accueillis. Des aménagements ont dû être petit à petit effectués, des normes établies et des formations données aux femmes assurant l'accueil.

Cet engagement médical dans la sphère du *care* connaîtra également des excès avec par moments la quasi exclusion des parents des lieux d'accueil afin d'éviter toute propagation de microbes et ceux-ci allant jusqu'à constituer de véritables 'forteresses assiégées' pour reprendre l'expression de Morel<sup>16</sup>.

Le combat le plus significatif du XX<sup>e</sup> afin d'amener à une réelle offre publique d'accueil des enfants aura finalement été celui de l'égalité : tant sur un plan économique que de rapports de genre<sup>17</sup>. Jenson et Sineau ont ainsi identifiés des paradigmes sociétaux (Belgique, France, Italie, Suède et Union européenne) et étudié leur évolution depuis la fin de la seconde guerre mondiale en lien avec celle du statut des femmes sur le marché du travail et de la garde des enfants. Ces paradigmes mettent en exergue la prégnance des valeurs d'une société dans la définition des politiques tant dans la conception du degré d'interventionnisme de l'État par rapport aux questions sociales que dans la représentation du soutien de la famille-type (d'une vision traditionnelle de la femme au foyer à une vision moderne de la famille à double revenu).

La garde des enfants est apparue dans ce contexte comme un enjeu majeur des politiques visant l'égalité dans ces domaines et amenant dès lors Pierre Humbert à relever que « Ce qui est nouveau dans notre société, c'est que cette question [la garde des enfants] est devenue un sujet de politique sociale et a cessé d'être un problème de femmes. <sup>18</sup>»

---

<sup>14</sup> En France par contre les familles ont énormément eu recours aux nourrices, phénomène mineur en Belgique.

<sup>15</sup> (Melhuish and Moss)

<sup>16</sup> (Morel)

<sup>17</sup> (Jenson and Sineau)

<sup>18</sup> Pierrehumbert B., Ramstein T., Karamniola A. (1995), *Bébes à partager* In Robin M., Casati I., Candilis-Huisman D. (eds), *La construction des liens familiaux pendant la première enfance*, Paris, PUF, cité dans (Guidetti)

En parallèle à l'évolution historique de la mise en place et de l'évolution de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant, le regard de la recherche sur ce champ a également été l'objet d'une mutation. Williams a ainsi tenté de synthétiser ces étapes couvrant les années 70 jusqu'à la fin des années 90<sup>19</sup>.

Les travailleurs du « care » étaient alors très mal considérés dans les années 70. Le secteur rassemblait une main d'œuvre sous payée et sous qualifiée, composée principalement de femmes ayant un faible niveau d'étude, afin d'exécuter des tâches dépréciées. Ce constat a amené à un besoin de reconnaissance des acteurs de ce secteur que la recherche a pu porter au jour grâce à la mise en évidence du fonctionnement du secteur.

Dans les années 80, les recherches se centrent sur les contenus de l'accueil, apports essentiellement féminins, et tentent d'en comprendre la signification. En effet, les courants féministes s'intéressent à la vision qu'ont les femmes du monde et de leur propre personne ; le care faisant partie de ce tout.

Les années 90 voient, elles, le développement d'une tension entre paradigmes dans la recherche. Certains considèrent la question du « care » sous l'angle de la *différence*, où le secteur est pris pour ce qu'il offre aux marginalisés des politiques (besoins spécifiques liés à un handicap par exemple). D'autres ont travaillé avec l'idée d'*universalisme*, tentant de résoudre les conflits de valeurs et d'aborder le care dans sa dimension citoyenne.

Les recherches portant plus spécifiquement sur l'impact de l'accueil non parental ont quant à elles connu deux phases de réflexion<sup>20</sup>. La première phase visait à savoir si l'accueil non parental était nocif pour l'enfant. Aucune étude solide n'a pu montrer une telle relation causale, tout au plus un risque plus élevé de relations fragilisées entre parent et enfant dans des cas d'accueil excédant les 20 heures par semaine durant la première année de l'enfant et lié à la présence d'autres facteurs de risque (familiaux, environnementaux)<sup>21</sup>. La deuxième phase de réflexion a consisté à identifier les types d'accueil plus favorables au bon développement de l'enfant. Les résultats ont pointé notamment la formation du personnel et les taux d'encadrement.

## **2.2. Des fonctions du care**

### **2.2.1. Deux niveaux d'analyse des fonctions pour trois publics**

Si le care rempli, ou suppléé selon les conceptions, la fonction initialement privée de soins à l'enfant et met dès lors cette préoccupation au centre de la sphère publique, on est amené à constater la nature transversale du care, potentiellement présent à tous les niveaux d'organisation d'une société (familial, professionnel, bénévole, au noir). Ce constat nous pousse à nous intéresser aux différentes fonctions que le care peut remplir au sein d'une société.

---

<sup>19</sup> Cité dans (Moss and Cameron)

<sup>20</sup> (Melhuish and Moss)

<sup>21</sup> Etude réalisée par Jay Belsky qui a été hautement décriée pour ses résultats jugés hâtifs et outranciers, selon (Melhuish and Moss).

On se réfèrera à ce propos à deux travaux. D'une part, dans son article sur les effets de la mondialisation et de la privatisation sur les politiques d'accueil des enfants<sup>22</sup>, Michel Vandebroek distingue trois fonctions actuelles dans l'offre de services d'accueil pour les enfants. Cette vision relève davantage d'une conception systémique du care. D'autre part, nous compléterons cet exposé par la vision proposée par Dusart et Mottint dans leur article sur les milieux d'accueil extrascolaire<sup>23</sup> qui relève plutôt d'une approche de services.

En regard de ces deux visions des fonctions du care - systémique et de service - qui nous semblent complémentaires, nous avons également pu relever des attentes et effets divers selon que l'on s'intéresse aux parents (i), aux enfants (ii) ou à la communauté (iii).

### 2.2.2. La fonction économique ou de garde

Cette première vise d'abord les parents en leur offrant la disponibilité nécessaire à la réalisation de leurs activités professionnelles. Ainsi, momentanément déchargés de l'accomplissement des tâches liées au soin et à la garde de leur(s) enfant(s), ils peuvent participer au marché du travail et voir ainsi leurs prestations rémunérées.

Au niveau de la communauté, cette disponibilité, connaît un impact majeur sur l'accessibilité égale des femmes par rapport au hommes à un emploi, en les libérant de la prise en charge des enfants leur étant traditionnellement réservée (une femme consacre encore à l'heure actuelle approximativement le double de temps que les hommes aux enfants), et à une perspective de carrière (grâce à l'absence ou la limitation d'interruption(s) de travail).

De plus, comme le relèvent Lamb et Sternberg, cette fonction économique agit également sur la diminution des coûts sociaux, en diminuant la part des allocations ou autres aides financières afin de 'dédommager' les mères restées au foyer pour ce travail non rémunéré<sup>24</sup>.

Cette seule fonction soutient plus globalement un modèle de famille à double revenu.

L'enfant est par contre lésé ici comme acteur dans la mesure où l'accueil visant uniquement à satisfaire la fonction économique assure le minimum des conditions basiques en matières de sécurité et d'hygiène pour l'enfant mais n'offre aucune garantie de qualité dans les contenus de l'accueil.

Cette première fonction est, selon Vandebroek, clairement reconnue dans les débats sur l'utilité du care ; elle est même à l'origine de l'explosion de l'offre de services. Les remises en cause dont elle fait cependant l'objet sont liées à la défense de diverses conceptions, par ailleurs non économiques faut-il le préciser, où la question de l'enfant doit demeurer pour certains une affaire privée en lien avec la notion de responsabilité et de choix individuels, et pour d'autres l'affaire des familles dans une vision traditionnelle qui fait de l'entité familiale (au sens large) la seule ressource légitime d'éducation du jeune enfant jusqu'à l'âge de la scolarité.

---

<sup>22</sup> (Vandebroek)

<sup>23</sup> (Dusart and Mottint)

<sup>24</sup> (Lamb and Sternberg)

### 2.2.3. La fonction éducative ou d'apprentissage

La fonction éducative est décrite par l'auteur comme l'opportunité donnée aux enfants de développer des compétences et expériences, nécessaires à leur évolution, qui soient complémentaires à celles propres au milieu familial. Le débat sur les contenus à apporter à l'enfant durant le temps passé dans le milieu d'accueil est dès lors envisagé sous l'angle de la différenciation vis à vis du milieu familial, et non plus de la reproduction ou de la continuation de celui-ci. On peut donc concevoir ce temps passé à l'extérieur du milieu familial comme riche pour l'enfant de contacts diversifiés et parfois alternatifs par rapport à ceux traditionnellement opérés en famille. Il s'agit ainsi d'assurer l'égalité des chances à tous les enfants en leur offrant des opportunités spécifiques d'apprentissage.

Lamb et Sternberg ont différemment considéré l'impact de cette fonction en situant l'objectif d'amélioration du bien-être des enfants<sup>25</sup>.

Au niveau des parents, les bénéfices de cette fonction se traduisent par des échanges de savoirs et l'éventuel développement de compétences entre les deux milieux –familial et d'accueil – grâce à des contacts répétés, encadrés par un projet d'accueil visant l'ouverture et la participation des parents.

La communauté bénéficie quant à elle de cette fonction sur le long terme grâce à l'amélioration des niveaux de formation au fil des générations, et ce au travers d'une vision d'apprentissages en continu et cumulatifs.

A propos de contenu de l'accueil, il est à noter qu'il existe une littérature dense et nuancée sur la notion de qualité de l'accueil de l'enfant, faite de réflexions sur la qualité des contenus et celle des principes d'accueil. Nous n'aborderons pas cette dimension de l'accueil dans ce document mais citons cependant quelques travaux intéressants à ce propos :

- un ouvrage sur la présentation de la construction et du sens de la réflexion sur la qualité en relation avec la petite enfance<sup>26</sup> ;
- un rapport sur la situation bruxelloise de l'accueil des jeunes enfants<sup>27</sup> ;
- un référentiel psychopédagogique ayant amorcé une démarche réflexive sur l'ensemble des services d'accueil de l'enfant (6-12 ans aussi) en Communauté française de Belgique<sup>28</sup> ;
- une revue de la littérature sur la qualité de l'accueil, depuis 1990<sup>29</sup> ;
- un rapport du Réseau européen présentant 40 objectifs pour des services d'accueil de qualité, avec pour directive la construction dans le temps de cette cohérence des services<sup>30</sup> ;
- une étude de cas sur la qualité dans 3 milieux d'accueil<sup>31</sup>
- la présentation et la discussion de 5 curriculums pour la petite enfance<sup>32</sup>.

---

<sup>25</sup> (Lamb and Sternberg)

<sup>26</sup> (Dahlberg, Moss, and Pence)

<sup>27</sup> (Meeus and Humblet)

<sup>28</sup> (Manni et al.)

<sup>29</sup> (Johansson and Cameron)

<sup>30</sup> (Réseau européen des modes d'accueil)

<sup>31</sup> (Paulsell, Nogales, and Cohen)

<sup>32</sup> (oecd)

#### 2.2.4. La fonction sociale ou d'inclusion/socialisation

La troisième fonction, sociale, est incarnée d'abord par le souci d'offrir à tous les enfants les mêmes opportunités. Au travers de l'accueil, les enfants doivent avoir accès aux mêmes opportunités de découverte, quel que soit le niveau socio-économique de leur famille et leur appartenance socioculturelle.

Divers programmes ciblant des publics fragilisés – en autres par un faible niveau économique ou une mauvaise connaissance de la langue nationale - ont vu le jour avec cet objectif en tête. On peut citer le *Head Start*, programme fédéral aux Etats-Unis, s'insérant dans la démarche globale de lutte contre la pauvreté, et ayant pour objectifs le soutien au développement des compétences sociales et de la capacité d'apprentissage des enfants entre 3 et 4 ans issus de milieux défavorisés<sup>33</sup>. Les Etats-Unis ont par la suite développé un programme similaire pour les plus petits (de la naissance à 4 ans), nommé *Early Head Start*, et visant le bon développement de l'enfant et le fonctionnement familial harmonieux<sup>34</sup>. Ou encore le *Sure start*, programme anglais, visant la promotion du développement physique, intellectuel et social chez les enfants de zéro à quatre ans, issus de milieux défavorisés<sup>35</sup>. L'objectif gouvernemental annoncé étant dans ce cas de travailler à la prévention de l'exclusion sociale, plutôt qu'à sa simple remédiation.

Au travers de cette vision, les parents sont également visés. D'une part, afin de réduire le risque de pauvreté des parents au travers d'une structure de soutien<sup>36</sup> (qui prend en charge les enfants sur une certaine période de temps et également financièrement) et d'autre part en leur offrant ainsi une occasion de se familiariser avec les processus administratifs. A la nuance près que ces deux visées, ou objectifs secondaires, n'assurent pas tant une volonté de résultats que de moyens.

La question de l'accessibilité aux services d'accueil se retrouve, tout naturellement pour l'auteur, au centre des discussions sur cette fonction. En effet, celle-ci aborde la question du paradigme inclusion/exclusion, et donc de la question d'équité, entre individus d'une même société.

Concernant la communauté, dans l'éclairage proposé par Lamb et Sternberg, cette fonction sociale réintègre sa dimension historiquement conflictuelle, propre aux divergences d'intérêts entre classes sociales<sup>37</sup>. Ainsi, les auteurs voient dans la mise en place de services d'accueil, deux alliés au maintien de la paix sociale : au travers du processus d'acculturation des immigrants (apprentissage de la langue et des usages sociaux) et de la protection des intérêts de classe (accès à des services de base pour l'ensemble de la population, avec des aides plus spécifiques aux familles défavorisées afin d'éviter toute marginalisation et finalement toute exclusion sociale).

---

<sup>33</sup> (oecd) Présentation proposée par Lilian Katz, *Program Content and Implementation*.

<sup>34</sup> (oecd)

<sup>35</sup> (Bertram and Pascal)

<sup>36</sup> (Cantillon and Van Den Bosch)

<sup>37</sup> (Lamb and Sternberg)

### 2.2.5. Trois fonctions, un tout cohérent

Ces trois fonctions des services d'accueil forment les parties d'une réflexion globale sur la qualité des services pour Vandebroek. Elles posent de fait la question du sens et de l'utilité de tels services pour une société. Elles doivent pour cela être envisagées simultanément, si l'on veut à la fois comprendre un système propre à une société et envisager dans une perspective comparatiste d'aborder les différents modèles nationaux des politiques d'accueil de l'enfant.

Comme nous l'avons signalé plus haut, si la fonction économique ou de garde – envisagée comme lien logique et non idéologique – ne fait plus débat, les deux autres portent encore à de nombreuses discussions. Toutefois, la notion éducative ou d'apprentissage ne sera pas singulièrement traitée ici, elle ne sera abordée que comme élément d'un ensemble faisant partie d'un tout cohérent. Nous nous attacherons surtout à la fonction sociale ou d'inclusion/socialisation dans une optique d'accessibilité et d'équité et à la fonction économique comme vecteur d'accessibilité égale des hommes et des femmes avec enfants au marché du travail.

### **3. Intérêts de la recherche pour le care : De l'étude des Welfare States et de la question de Genre à l'étude des politiques de Childcare**

L'étude des welfare state au travers de la question de genre a amené de nombreux experts de la question de la femme à s'intéresser aux politiques familiales. L'étude de celles-ci s'est en effet avérée être une priorité étant donné le constat de l'impact de ce secteur des politiques des Etats dans l'accès des femmes à un statut égal à celui des hommes, et notamment au niveau de l'accès à un emploi, de qualité et à rémunération égales.

Plus globalement, les politiques de garde d'enfants ne peuvent être conçues isolément de la politique globale des Etats, bien au contraire elles répondent à plusieurs objectifs en matière d'emploi, de structure de la population, de facteurs sociaux, etc. Les résultats des investigations menées par Jenson et Sineau pour la Belgique, la France, l'Italie, la Suède et l'Union européenne les ont amenées à conclure que « Dans chaque cas, la garde des enfants s'inscrivait à l'intérieur d'un discours politique sur les relations entre l'Etat, le marché et la société. <sup>38)</sup>»

L'examen de la littérature nous montre que l'étude des politiques familiales s'est essentiellement composée de trois grands domaines qui consistent ainsi en (i) la mise en place d'une série de congés (maternité, paternité, parental,...) visant à offrir aux parents l'opportunité de se retirer momentanément et en toute sérénité du marché du travail afin de prendre soin de leur(s) enfant(s) et de retrouver leur travail à la fin de ce congé<sup>39</sup>; (ii) des aides directes aux familles (à savoir la déductibilité des frais de garde, des allocations diverses, ...) leur permettant d'adapter des solutions de garde pour leur(s) enfant(s) en fonction de leurs besoins et moyens propres; (iii) et l'offre de services de garde et d'accueil pour les enfants (crèches, garderie, aide à domicile, ...) pour une majorité, voire l'entièreté de la population, accédant à des services en nombre suffisant, de qualité et financièrement accessibles.

Le développement de politiques familiales efficaces, à savoir qui soutiennent les familles dans l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle, réside dans la conjonction de ces trois domaines.

Les résultats des études portant exclusivement sur le care, seule des trois dimensions que nous développerons dans cet exposé, ont amené à la conclusion de la centralité des enjeux de ces politiques, aussi bien pour les enfants que pour les personnes âgées, dans la question d'égalité de genre. Le fait que cette dimension soit encore et surtout l'apanage des femmes constitue une entrave certaine à l'égalité dans l'emploi.

La prise en charge du care, au travers de l'arrivée en masse des femmes sur le marché de l'emploi avec pour corollaire l'apparition de services d'accueil, a donc connu un double bouleversement en sortant de la sphère de compétence unique des femmes et en faisant son apparition dans la sphère publique.

---

<sup>38</sup> (Jenson and Sineau).

<sup>39</sup> On nuancera ces propos au regard de l'étude plus affinée des législations nationales, plus ou moins 'généreuses'.

## **4. Analyses comparatives des systèmes d'Education et d'Accueil du Jeune Enfant**

### **4.1. Introduction**

Afin d'appréhender au mieux les caractéristiques de l'offre d'accueil dans une approche comparative entre un nombre élevé de pays et de préparer l'étude du *care* comme système, il nous est apparu nécessaire de considérer les travaux déjà accomplis : nous avons ainsi repris les conclusions de trois grosses études internationales. L'intérêt majeur des études comparatives étant ainsi de forcer à la recontextualisation de l'offre de chaque pays afin de la comprendre et de la situer dans la diversité des formes d'accueil existantes<sup>40</sup>.

Tout d'abord nous nous sommes intéressés à l'étude dirigée par Moncrieff Cochran à propos des politiques et programmes d'éducation et d'accueil du jeune enfant (EAJE) sur 5 continents. Cette étude, *International handbook of child policies and programs*, réalisée en 1993 présente le résultat de 29 monographies ainsi qu'une synthèse de Cochran des éléments récurrents des politiques et programmes.

Ensuite, nous avons tenté de synthétiser le travail réalisé par le Réseau européen des modes de gardes d'enfants (Réseau) entre 1985 et 1996. Le Réseau a élaboré dans le cadre de programmes quinquennaux sur l'égalité des chances une série de rapports, de synthèse ou thématiques ; nous nous sommes concentrés sur les premiers.

Finalement, nous avons repris les conclusions de l'Examen thématique réalisé par l'Organisation de la Coopération et du Développement Economique (OCDE) auprès de 12 pays volontaires à propos de l'organisation, du financement, des horaires et des programmes d'EAJE, et finalisé en 2001.

### **4.2. Moncrieff Cochran : International handbook of child care policies and programs<sup>41</sup>**

#### **4.2.1. Contextualisation de l'étude**

Dans cet ouvrage, Cochran s'intéresse facteurs explicatifs de la modulation de la relation duale entre Public et Privé et entre Etat et Famille.

L'auteur s'intéresse aux systèmes d'accueil et de garde du jeune enfant et tente à ce propos de décrire les facteurs déterminant les modifications – ou développements - des politiques et des programmes d'EAJE, en tenant également compte du facteur temps dans ce processus évolutif, propre à chaque pays.

La richesse de l'étude de Cochran tient d'une part à la diversité et au nombre de pays investigués : les enquêtes ont ainsi été réalisées dans 29 pays sur 5 continents, allant de l'Amérique (Brésil, Canada, Colombie, Etats-Unis, Mexique, Nicaragua, Pérou, Venezuela) à l'Océanie (Australie) en passant par l'Europe (Allemagne,

---

<sup>40</sup> (Melhuish and Moss)

<sup>41</sup> (Cochran), (Cochran)

Danemark, Finlande, France, Hongrie, Israël, Italie, Norvège, Pologne, Royaume Uni, Suède, Fédération d'Etats indépendants<sup>42</sup>), l'Afrique (Afrique du sud, Kenya, Zimbabwe) et l'Asie (Chine, Inde, Japon, Vietnam, Philippines). Cette enquêtes ont par ailleurs été réalisées par des experts nationaux et reflètent donc bien une vision cohérente et intégrée des processus (grâce à une analyse réalisée de l'intérieur du pays).

D'autre part, Cochran a tenté d'élaborer un cadre conceptuel en se basant sur des constats découlant des expertises des 29 différents systèmes nationaux.

#### 4.2.2. Objet d'étude et Méthodologie

##### 4.2.2.1. Une définition de l'objet d'étude

Cochran était intéressé par la garde non parentale ayant pour objet de soit offrir une disponibilité aux parents afin qu'ils puissent réaliser leur activité professionnelle, soit permettre le développement des enfants au travers d'un accueil spécifique (entendu comme différent du modèle familial). A noter, que ces deux objectifs ne sont pas forcément opposés, bien qu'un système s'élabore et se transforme fortement en fonction de l'objectif premier et explicite qui sous-tend son développement.

Par conséquent, tout accueil *public* compris dans son sens littéral et non économique - à savoir toute forme d'accueil de l'enfant en dehors de la sphère privée familiale (formel ou informel) - a été pris en compte. Les enfants concernés sont ceux compris dans la tranche d'âge allant de la naissance à l'âge de l'obligation scolaire.

##### 4.2.2.2. Une démarche d'analyse

Cochran, voulant éviter une approche statique dans la comparaison des 29 systèmes, a suivi trois démarches afin d'aboutir au cadre conceptuel tel que présenté dans l'ouvrage :

1. la construction du cadre s'étant opérée sur base de données, récoltées dans les 29 pays et relatées par les experts ;
2. la mise en évidence des déterminants (*causal factors*) des développements des politiques et programmes publiques en matière d'EAJE ;
3. le relevé des multiples mesures en matière de politiques et/ou de programmes mis en place en réponse à un même facteur déterminant, et ce d'après les spécificités politiques, économiques, sociales et culturelles locales.

Au final, on obtient un cadre présentant une liste non exhaustive (liste réalisée sur base de 29 pays et n'ayant donc pas la prétention de présenter un modèle à visée universellement inclusive) et non contraignante (ces facteurs ne se combinant effectivement pas tous simultanément dans le temps et dans l'espace) de facteurs explicatifs des développements et évolutions des systèmes d'EAJE. Il est par conséquent nécessaire de voir ce cadre conceptuel pour ce qu'il est : un outil de lecture au niveau national et un outil d'analyse au niveau international, et non la synthèse de l'ensemble des systèmes d'EAJE existants.

---

<sup>42</sup> Azerbaïdjan, Arménie, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirgizstan, Moldavie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine; <http://www.cisstat.com/eng/cis.htm>.

#### 4.2.3. Résultats de l'étude

Cochran présente donc le système d'EAJE au travers de ses dynamiques de construction et d'évolution et non selon un principe d'analyse atemporel.

Il distingue ainsi les facteurs déterminants (*causal factors*), les facteurs médiateurs (*mediating influences*) et les orientations politiques et programmatiques (*policy and program emphases*).

##### 4.2.3.1. Dix facteurs déterminants

- *les (processus) d'urbanisation et d'industrialisation* : le premier amène à des modifications des modèles d'accueil de l'enfant de grande ampleur, se distanciant ainsi du modèle familial traditionnel où la mère reste à la maison pour s'occuper des enfants. Le second processus amène à la fois à la concentration des biens et services, disponibles en plus grande quantité sur un marché plus dense, et à l'indisponibilité des parents pour garder leur(s) enfant(s) étant donné la dissociation entre les lieux de vie et de travail. Ces deux processus vont avoir un impact important sur le développement des autres *facteurs déterminants* présentés ci-dessous.

- *la perte des structures et des rôles traditionnels* : le recentrage de la famille autour du noyau nucléaire (couple + enfants) et l'éloignement relatif par rapport aux voisins et à la famille étendue amènent à une diminution des ressources disponibles en matière de garde informelle de l'enfant. Ce phénomène amène les familles à rechercher un mode d'accueil public, ayant un coût et nécessite de la part des autorités le développement d'une offre de garde conséquente et financièrement raisonnable pour assurer l'accès à tous, y compris les familles à petits revenus. Cette externalisation de la garde amène également selon Cochran à une diminution des canaux traditionnels de transmissions des valeurs et croyances culturelles. Effectivement, le milieu d'accueil proposera parfois un contenu basé sur un système de représentations extrêmement différent de celui prôné au sein de la famille.

- *le (degré de) subordination des femmes* : L'offre publique<sup>43</sup> d'accueil de l'enfant a entre autres objectifs celui de favoriser l'émancipation des femmes grâce à une indépendance acquise au travers de la rémunération de sa force de travail. Cet objectif n'est apparent que dans certains pays, et est lié au niveau de subordination premier de la femme dans ce contexte.

- *les changements politiques et les conflits* : l'auteur observe l'apparition et le développement de politiques et programmes en faveur de l'EAJE dans des périodes de grande transition entre modèles politiques (révolutions culturelles, économiques, sociales,...) et dans des périodes faisant suite à des guerres (conflits armés).

- *le manque/surplus de travail* : Quatre éléments composent cette tension entre manque et surplus de travail et les modifications des politiques et programmes d'EAJE : l'évolution des modèles culturels par rapport à la personne prenant soin de l'enfant (*carer*) allant de la mère au travailleur professionnel ; les pressions

---

<sup>43</sup> dans son sens littéral et non économique.

économiques sur les familles à revenu unique ; la place des groupes de pression féminins ; le coût de la main d'œuvre étrangère.

- *les migrations* doivent être considérées pour leurs effets sur l'économie, à savoir sur la quantité de main d'œuvre disponible, et dans leurs dimensions socioculturelles à savoir des questions d'intégration sociale et de phénomènes d'acculturation.

- *la pauvreté et le déclin du niveau de vie* sont deux facteurs produisant un même effet : l'augmentation de l'offre de services. Le premier facteur influence directement le niveau de l'offre car il constitue un remède à la pauvreté infantile. Le second est indirect dans la mesure où il résulte d'un besoin lié à l'augmentation de la main d'œuvre présente sur le marché de l'emploi (phénomène observé lorsque le niveau de vie de la population baisse significativement, on voit se propager le modèle de famille bi-active).

- *la préparation (inadéquate) à l'entrée à l'école* : certaines politiques visent en effet à offrir un accueil qui prépare les enfants au système scolaire et qui pour cela développent des programmes spécifiques (parfois en parallèle aux programmes visant tous les enfants de la tranche d'âge) visant des publics reconnus à risque, à savoir des familles économiquement défavorisées (afin de lutter contre la pauvreté infantile) ou immigrées (pour des problèmes de maîtrise de la langue officielle).

- *l'évolution des naissances* amène à une adaptation plus ou moins rapide de la capacité globale (théorique) de l'offre d'accueil d'un pays par rapport à la demande attendue (qui se calcule sur base du nombre de naissances ou d'enfants de la tranche d'âge considérée pour l'accueil).

- *le manque d'organisation des services* amène parfois au constat d'une faille dans l'offre globale de services visant la prise en charge de l'enfant, et autre que l'EAJE, avec par exemple l'indisponibilité de services de santé de qualité. Cette lacune amène à une mauvaise prise en charge globale de l'enfant et donc à un besoin de soutien public de l'offre de services dans tous les domaines d'intervention concernant l'enfant.

#### 4.2.3.2. Neuf facteurs médians

- *les valeurs, croyances et normes* sont généralement transmises par la famille, modulées au travers des interactions entre pairs et entre sexes, et par la pensée ou philosophie religieuse prévalente. Comme nous avons pu le voir plus haut, la place de la famille dans la transmission des modèles de croyances et de représentations se fait de plus en plus petite, dans la mesure où elle est le plus souvent réduite à la famille nucléaire.

- *les idéologies sociopolitiques et économiques* vont avoir un impact dans le mode de résolution d'EAJE choisi au sein du pays étant donné que ces idéologies sont équivalentes aux conceptions dominantes dans la société.

- *l'approche de l'Etat providence* : l'auteur reprend ici la distinction opérée par Langsted et Sommer entre le fonctionnement de l'Etat providence sur le mode institutionnel ou à l'opposé sur le mode résiduel. Ce dernier indique une quasi-absence de régulation étatique et un laisser faire des marchés économiques, tandis

que le mode institutionnel tend vers une planification et régulation étatique de l'organisation des services d'EAJE.

- la *richesse nationale*, ou plutôt devrait-on parler de la capacité des Etats à gérer les richesses et l'économie nationales, affecte tout naturellement la définition des politiques et/ou la mise en place des programmes d'EAJE.

- la *variation intra-sociale* envisagée dans ses manifestations au sein de l'utilisation et de l'accès aux structures d'accueil pour enfants est vue sous trois angles. Elle peut d'abord être politique à savoir comme un phénomène parallèlement croissant avec la décentralisation des pouvoirs et l'accroissement de la participation des autorités et acteurs locaux (y compris les parents) dans la définition des programmes. Par ailleurs, on relève la dimension géographique de cette variation entre zone rurale et zone urbaine, cette dernière généralement mieux desservie que la première. Enfin, elle peut être socio-historique, comme nous le montrent des exemples de modèles hérités de l'histoire coloniale (avec l'Afrique du sud et l'apartheid).

- le *taux et le rythme d'urbanisation et d'industrialisation* vont marquer la concordance – ou non- avec le développement harmonieux des politiques et programmes d'EAJE. Ainsi, des développements lents en matières d'urbanisation et d'industrialisation vont favoriser la simultanéité avec les processus liés à l'EAJE.

- les *autres politiques familiales* : Cochran fait ici référence à deux types de mesures : les congés parentaux (de maternité et de paternité) et les allocations de remplacement afin qu'un parent puisse rester à domicile afin de s'occuper du ou des enfant(s).

- le *plaidoyer* concerne principalement les actions en faveur de la libération de la femme face au rôle traditionnel de pourvoyeuse de soins et d'attention aux membres de la famille.

- l'*unité ou la multi-plexité institutionnelles* révèlent à la fois une diversité de situations nationales mais également une proposition de consensus dans la répartition des responsabilités aux niveaux national et local. En ce qui concerne le premier niveau, est repris la définition du degré de formation des travailleurs, le ratio enfants/staff (nombre d'enfants pour un travailleur) et la taille des groupes. Pour le niveau local, on laisse plutôt la définition des programmes qui soient élaborés avec l'aide des parents et respectent davantage les croyances, traditions et pratiques locales.

#### 4.2.3.3. Les orientations politiques et programmatiques

Cochran distingue ici clairement les options choisies par le pays (politiques) des dimensions opérationnelles (programmes). Les politiques et les programmes comportent ainsi une série de caractéristiques centrales conçues sous la forme de continuums entre deux pôles extrêmes, et au sein desquels se retrouve chaque pays.

Au niveau des politiques, l'auteur fait ressortir 6 caractéristiques fondatrices :

- *Offre/absence d'offre* : Les pays étudiés ici proposent tous une offre, allant d'une offre totale (Scandinavie) à une offre minimale (Etats Unis). L'absence totale d'offre s'explique en fait par des facteurs culturels médians (voir ci-dessus 4.2.3.2.).

- *Enfants&familles/communauté* : il s'agit de se fixer une priorité en matière de public ciblé par les politiques.
- *Qualité/quantité* : Les deux éléments sont classiquement présents dans la réflexion des politiques cependant dans la mise en place de ces objectifs, le souci premier pour la qualité révèle généralement une réflexion plus avancée sur le système.
- *Régulation/non régulation* : La régulation offre la stabilité et l'uniformité des programmes et assure dans une certaine mesure la qualité pour tous via un niveau commun d'exigences et de suivi ; cette question est en fait liée à celle du financement.
- *Le petit enfant/l'enfant préscolaire* : Si la prise en charge des enfants de 3 ans et plus ne fait pas beaucoup de discussions celle des plus petits varie fort selon les pays et peut être expliquée par les croyances et coutumes nationales.
- *Financement privé/public* : le financement reflète assez bien le système économique national. Là où un pays choisit la planification de l'économie les services sont surtout publics, et là où l'Etat prend du recul par rapport à cette gestion les parents sont amenés à prendre la majorité du coût en charge.

Au niveau des programmes, Cochran a repris 8 caractéristiques essentielles :

- *collectif/individuel* : l'option d'accueil privilégiée par un pays sera fonction de la conception du niveau d'intervention de l'Etat dans ce domaine, de l'importance de l'investissement public et du positionnement idéologique par rapport au modèle familial traditionnel. Ainsi le mode collectif reflètera une vision plutôt socio-démocrate, tandis que le mode individuel une vision plutôt libérale.
- *formation théorique/de terrain* : La formation précédant la présence dans la structure est révélatrice d'un souhait d'engagement et d'investissement dans le secteur de l'enfance tandis que la formation sur le terrain résulte davantage d'un manque de moyens pour la formation et amène un moindre niveau de qualité.
- *curriculum de garde/éducatif* : c'est là le choix entre un accueil basique qui ait pour unique fonction de rendre service aux parents qui travaillent et un accueil amélioré qui vise la transmission de contenus à l'enfant pendant ce temps d'accueil.
- *développement/instruction* : autrement dit, le curriculum des services d'accueil vise-t-il à préparer l'enfant à l'école ou à lui offrir l'opportunité de se développer en tant qu'individu.
- *choix de l'enfant/adulte* : les décisions à prendre pour l'accueil peuvent être vues comme l'apanage des adultes ou comme l'intérêt de tous, les enfants y compris. L'existence d'une relative autonomie politique ou administrative peut expliquer la préférence donnée à la participation de l'enfant dans le processus décisionnel.
- *approche pédagogique* : qui consiste à définir la relation entre l'adulte et l'enfant au sein de la structure d'accueil. La relation pouvant être très limitée ou plutôt de proximité. Cochran relève à cette occasion la relative perméabilité des frontières nationales par rapport aux idées des grands psychopédagogues.
- *implication/non implication des parents* : ici encore une vision plus traditionnelle consisterait à laisser les parents en dehors de la structure et de son fonctionnement tandis que des modèles d'accueil plus contemporains cherchent à faire participer le parent au sein de la structure d'accueil.
- *contenu culturel* : Ce contenu doit être vu comme le résultat d'apports intellectuels, émotionnels et sociaux attenants au pays et qui vont expliquer le contenu des valeurs et représentations véhiculées dans la structure d'accueil.

#### 4.2.3.4. En guise de conclusion

Pour Cochran les politiques et les programmes d'EAJE doivent être analysés pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des modèles dynamiques et en tension, qui évoluent d'après une série de facteurs déterminants et médians, et qui peuvent être globalement synthétisés par 5 questionnements récurrents :

- La définition des objectifs de l'accueil pour l'enfant : que vise-t-on et qui doit participer à cette élaboration ?
- La place de la famille et de l'Etat : prône-t-on la responsabilité familiale unique dans ce domaine ou plutôt la co-responsabilité avec la collectivité ?
- L'entité gestionnaire et décideuse : Comment se situer entre le besoin de définir des standards d'accueil et prôner la participation de tous ?
- Les acteurs du développement des programmes : qui peut-on considérer expert ? C'est-à-dire, les parents sont-ils compétents pour travailler à la mise sur pied de programmes ou ce travail doit-il être réservé aux experts – professionnels de la petite enfance ?
- Le financement en parallèle avec le débat sur la qualité/quantité : L'Etat doit-il financer l'accueil et doit-il favoriser d'abord la qualité (le contenu) ou la quantité (l'offre) ?

Cochran précise à ce propos que cette seconde partie de la question n'est qu'un faux débat dans la mesure où un financement adéquat permet de ne pas choisir entre ces deux critères (quantité/qualité) faisant partie d'un même objectif.

### **4.3. Réseau européen des modes de garde d'enfants : 1986-1996**

#### 4.3.1. Contextualisation du travail du Réseau

En 1985, la Commission européenne démarre son deuxième programme quinquennal communautaire pour l'égalité des chances. Dans ce cadre est créé un Réseau des modes de gardes d'enfants chargé d'examiner cette question au regard des enjeux de conciliation entre la vie familiale et le travail. Les activités du Réseau ont été prolongées jusqu'en 1996, à la fin du troisième programme quinquennal.

#### 4.3.2. Synthèse du travail accompli

##### 4.3.2.1. 1985-1990

Le Premier rapport clôturant la période couverte entre 1985 et 1990, met l'accent sur huit points essentiels de développement des modes d'accueil :

- *la cohérence au niveau des programmes* d'une part signifie la nécessité d'une correspondance entre les différents objectifs (d'égalités des chances entre hommes et femmes et de diminution des tensions entre employeur et parents) et les mesures mises en place afin de soutenir ces objectifs ; et *la cohérence au niveau des services* d'autre part implique la prise en compte des différents acteurs (enfant, famille, travailleur) et objectifs du service (garde et éducation ; accessibilité) et de la

nécessités de coordination entre niveaux de pouvoir afin d'en assurer le bon fonctionnement.

- l'accessibilité signifiant un accès sans discriminations de tous les enfants à des services de qualité. Des objectifs plus précis avaient été fixés dans le cadre du troisième programme quinquennal<sup>44</sup>.

- *Une offre répondant à la demande* c'est-à-dire qui se définit en réponse aux demandes des familles et non en amont de celles-ci, qui présente une palette plus large de services pour les parents, et qui tient compte des besoins spécifiques de certaines familles.

- *Une démarche de définition de la qualité* grâce à la mise au point d'un processus qui soit participatif et résulte ainsi de la prise en considération du point de vue des familles (parents et enfants), des travailleurs et de la communauté.

- *La professionnalisation* du secteur au travers de formations (de base et continues) et de conditions de travail décentes (statut, horaires de travail, salaire).

- *Le financement* du secteur de l'EAJE grâce à l'intervention de l'Etat et de l'employeur dans la prise en charge du coût de l'accueil de l'enfant.

- La disponibilité d'informations fiables servant à une meilleure compréhension du fonctionnement et de l'utilisation du système. C'était l'un des objectifs du troisième programme quinquennal.

- Des mesures en faveur de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, qui reprennent des mesures en matière de *congés parentaux* et de *flexibilité du cadre de travail*<sup>45</sup>.

#### 4.3.2.2. 1990-1995

L'aboutissement de la réflexion opérée par le Réseau durant cette période l'a amené à redonner la priorité à quatre grands principes, nécessaires à l'existence d'un système d'EAJE, sur base des constats opérés au sein des Etats membres :

- le développement...

Si pour la plupart des pays l'organisation d'un accueil pour les enfants d'âge préscolaire - c'est-à-dire les enfants âgés entre 3 (2,5) et 6 (4-7) ans - est une évidence, l'accueil des tout petits constitue davantage un objectif en discussion dans de nombreux pays. Cette discussion existe également dans le cas de l'accueil extrascolaire (accueil réalisé en dehors des heures scolaires pour les enfants en âge de l'obligation) qui se définit (au niveau des horaires, des tranches d'âges ou des catégories d'enfants concernés) différemment dans les pays et auquel peu de pays accordent une attention.

Cette question s'avère d'autant plus épineuse que des limitations de budgets s'opèrent dans les gouvernements.

---

<sup>44</sup> Un temps plein pour 6 à 10% des enfants de moins de 3 ans. Une journée complète pour 65 à 70% des enfants entre 3 et 6(7) ans. Et enfin, un service d'accueil pour toute la journée (et couvrant le temps de midi) pour 10 à 15% des enfants âgés entre 3 et 10 ans.

<sup>45</sup> Ces mesures bien que complémentaires à l'organisation du système d'EAJE ne seront pas traitées ici.

- l'accès...

L'accessibilité, tant géographique, qu'économique ou en réponse aux besoins spécifiques des familles, fait partie des recommandations du conseil européen en matière d'objectif de fonctionnement des services d'accueil. Il existe cependant à l'époque très peu de données utiles (de qualité ou permettant la comparaison entre pays) permettant d'en juger. Il apparaît que des manques existent dans l'offre (0-3 ans et accueil extrascolaire) ainsi qu'une grande diversité qui s'explique par l'origine des financements, qui sont d'abord locaux.

- la cohérence...

Les enjeux de cohérence du système d'EAJE se situent à 2 niveaux pour le Réseau. Celui distingue des logiques spécifiques d'une part entre réseau informel et réseau formel et d'autre part selon l'entité politique subsidiante et ayant la charge du dossier. Pour ce dernier, il existe par exemple des recouvrements lorsque deux (ou plusieurs) entités politiques partagent la charge du dossier. Pour le premier enjeu, le réseau formel connaît une structuration et un fonctionnement relativement standard et stable tandis que le réseau informel subit davantage les fluctuations du marché de l'emploi, directement et indirectement.

A des fins d'efficacité et de qualité, le Réseau prône donc une approche holistique, avec une réelle vision de service.

- la formation...

La qualité de la formation traduit l'importance donnée au secteur dans les politiques. Cette qualité passe à la fois par une définition des curriculum (vise-t-on des savoirs spécifiques selon le type d'accueil considéré ou des formations globales standard) et des personnes devant s'y soumettre (travailleurs du secteur public uniquement ou du secteur privé par la même occasion).

#### 4.3.2.3. 1985-1995 : bilan du travail accompli

De l'ensemble du travail fourni par les experts du Réseau sur cette décennie, nous retiendrons les conclusions du Réseau qui reprennent des aspects centraux de la définition d'un système d'EAJE au travers duquel s'insèrent des enjeux contemporains.

La diversité signe de qualité :

Cette dernière s'élaborant idéalement au niveau des localités en fonction des conceptions qui y prédominent, elle se décline très différemment selon les régions. Cette élaboration passe donc par la prise en compte de la diversité et de la richesse de la communauté qui construit par cette occasion un projet qui lui ressemble.

La multi-fonctionnalité au travers de la notion de service :

Cette idée signifie que l'accueil proposé est largement développé selon les besoins de la population – qui sont diversifiés – et qui s'inscrit dans un cadre plus large de développement de 'service' compris comme *institution ayant une importance sociale, économique et culturelle et disposant de ressources afin d'assurer le bon développement et fonctionnement des enfants, des familles et collectivités.*

La cohérence du système :

Elle se décline au travers de la législation, des programmes, de l'encadrement (niveaux de formation et conditions de travail), de la coordination, de la participation (des parents, de la collectivité), de l'accessibilité (géographique, financière, horaire,...) et de la qualité.

La responsabilité entre affaire publique et privée :

Elle implique pour une part que les acteurs officiels soient clairement identifiés (aussi bien au niveau des pouvoirs publics que des partenaires sociaux) et que cette responsabilité se bas sur un contenu tangible. Ainsi, la qualité et l'accessibilité étant poursuivie, il apparaît évident qu'un financement conséquent doit se présenter.

#### **4.4. Organisation de la Coopération et du Développement Economique : Examen thématique de la politique d'éducation et d'accueil des jeunes enfants**

##### 4.4.1. Contextualisation de l'étude

Dans la seconde moitié des années nonante, une réflexion générale sur les apprentissages s'est opérée au niveau international (OCDE) entre les différents ministères de l'Education. Ceux-ci sont ainsi arrivés à la conclusion qu'il était essentiel de promouvoir une vision continue des apprentissages, qui s'étalent tout au long de la vie. Il est dès lors apparu clairement que cet objectif ne pouvait se réaliser qu'au prix d'un accès et d'une qualité de hauts niveaux des services, et ce dès l'âge de la petite enfance.

A cette fin, le Comité de l'Education de l'OCDE a lancé en 1998 un *Examen thématique de la politique d'éducation et d'accueil des jeunes enfants* afin de documenter et d'identifier les grandes tendances du moment en la matière et de permettre une analyse comparative entre pays participants au processus<sup>46</sup> afin de proposer des améliorations aux différentes politiques nationales.

##### 4.4.2. Objet de la recherche et Méthode d'investigation

L'examen avait pour buts d'approcher tous les dispositifs d'accueil pour les enfants en âge préscolaire, quels que soient la structure, le financement, les horaires et le contenu des programmes.

Ce document constitue l'aboutissement d'un travail réalisé en trois étapes :

- un *rapport de base* réalisé par le pays lui-même – sur base d'un canevas commun - et offrant une première approche des politiques et questions du moment à propos de l'EAJE, ainsi qu'un bilan sur la disponibilité des données d'informations sur la question.
- une *visite d'experts internationaux* qui permet de confronter les informations du rapport de base avec des aspects de terrain et des réflexions partant de la diversité et de la richesse des expertises individuelles des participants.
- une *note par pays* qui synthétise sous la forme d'une évaluation et de propositions de recommandations les éléments fournis par le rapport de base (grâce aux visites

---

<sup>46</sup> Douze pays dont la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Italie, les Pays Bas, le Portugal, la République tchèque, la République slovaque, le Royaume Uni et la Suède, pour ce qui nous intéresse.

et aux données chiffrées supplémentaires) et ceux mis en lumière au travers de la visite.

Au final, le document présente en trois parties la synthèse de la comparaison entre pays au niveau de leurs politiques d'EAJE, au travers des éléments façonnant la politique d'EAJE (i), des développements politiques (ii) et des leçons de cette examen thématique (iii).

#### 4.4.3. Résultats de cet examen thématique

##### 4.4.3.1. Éléments façonnant les politiques d'EAJE

- Les évolutions démographiques (à savoir le vieillissement de la population et le déclin de la fertilité), économiques (ménages à double revenu avec des conséquences sur l'emploi mais aussi sur les besoins de garde collective) et sociales (législation en matière de congés parentaux afin de soutenir les parents et existence d'une pauvreté infantile malgré des mesures pour la contrecarrer).

- *La diversité des conceptions de l'enfant* amène à une diversité des politiques : l'enfant peut tantôt être approché comme un individu avec des besoins immédiats et inscrits uniquement dans le présent (il s'agit alors de répondre à ses besoins immédiats), tantôt comme un être en construction, un adulte en devenir (nécessitant davantage de prise en charge et amenant une plus grande complémentarité entre les domaines d'intervention visant l'enfant). Aussi, *la diversité des objectifs de l'EAJE* amènera à un niveau de soutien du point de vue des mesures et des aides en matière d'EAJE croissant entre une conception responsabilité privée de la prise en charge des enfants (la famille) à une conception de la responsabilité publique (la société).

##### 4.4.3.2. Des développements politiques où comment tendre vers une politique globale et cohérente ?

- *L'extension des services afin de généraliser l'accessibilité*. A ce propos, il faut prendre plusieurs éléments en considération à savoir (i) l'âge des enfants visés par cet accueil (en principe il s'agit des enfants avant l'âge de la scolarité obligatoire, à noter que la séparation classiquement opérée entre tout petits 0-3 et les 3-6ans marque une différence au niveau de l'accessibilité puisque la couverture des 3-6 ans est presque totale tandis que les 0-3 ans souffrent d'un manque de places disponibles) ;

(ii) l'accueil proposé en dehors du milieu scolaire qui est encore trop rare et de qualité ;

(iii) le soutien des parents au travail ayant des enfants entre 0 et 3 ans grâce à des mesures telles que les congés parentaux ou des services de qualité ayant un coût raisonnable pour les familles aux revenus plus faibles ;

(iv) la mise en place d'une série de mesures spécifiques adaptées aux contextes, notamment pour les heures d'ouverture des structures, et aux besoins spécifiques (tels que ceux rencontrés par des familles d'enfants ayant un handicap).

- *L'amélioration de la qualité de l'offre* s'effectue au travers du partage d'une vision cohérente de la qualité, qui pour les gouvernements peut s'effectuer au travers de

la définition de programmes, de financements, d'évaluations, ou encore de collaborations.

- *La cohérence et la coordination des politiques s'effectue grâce à une politique combinée de décentralisation d'une série d'activités afin de permettre à des dynamiques locales de s'exprimer et de solutionner des situations problématiques sur le plan local, tout en gardant un squelette de fonctionnement géré par le niveau central. Cette politique demande en parallèle un effort d'information et de communication entre les différents niveaux de pouvoir afin de coordonner au mieux*

- *Des stratégies d'investissements adéquats* signifient que l'Etat a une part majeure à assumer dans le coût de l'accueil afin d'assurer la qualité du système (équitable et alimenté) et l'accessibilité aux parents (avec idéalement 25-30% du coût au maximum à prendre en charge). On note que les services pour les enfants entre 3 et 6 ans sont déjà majoritairement gratuits pour les parents.

- *Une formation et des conditions de travail adéquates pour le personnel.* La formation devrait couvrir le développement d'une large palette de compétences permettant de travailler en collaboration avec les parents, de comprendre les questions spécifiques aux enfants entre 0 et 3 ans, d'aborder sereinement la diversité culturelle et linguistique et de travailler dans une optique de recherche et d'évaluation constantes. Quant aux conditions de travail, elles recouvrent l'amélioration du statut, du salaire, la fidélisation des travailleurs grâce au développement de carrières.

- *Le développement de cadres pédagogiques* permet de soutenir l'activité des professionnels de l'EAJE dans la mesure où ils présentent une approche globale du développement de l'enfant et constituent une base commune à tout accueil de l'enfant.

- *La participation des parents, familles et communautés* passe par la reconnaissance des connaissances et compétences de ces acteurs de la part des professionnels ; le degré d'implication allant de la simple participation à des événements au sein de la structure d'accueil jusqu'à la co-gestion du service avec les ses travailleurs. De nombreux obstacles doivent donc être surmontés, tels que les différences culturelles ou d'attitudes.

#### 4.4.3.3. Leçons de l'examen thématique

Tout d'abord, la condition fondatrice du développement et de la mise en place des politiques passe par le partage d'une vision systémique et intégrée de l'EAJE. Ainsi, se construit une entité complexe et ramifiée qui nécessite des investissements importants aussi bien financiers que politiques ou légaux.

Ensuite, il semble essentiel pour les experts de promouvoir une approche universelle en matière d'accessibilité et de réponse aux besoins spécifiques. Cette conception part d'une démarche inclusive qui vise l'ensemble de la population.

La population doit par ailleurs avoir l'opportunité de s'exprimer au travers de processus participatifs qui travaillent à l'amélioration de la qualité et à sa validité.

Un rapprochement du système d'EAJE avec le système éducatif paraît également souhaitable ; il permettrait ainsi d'assurer une continuité dans le parcours des enfants. Cela implique une volonté de partenariat entre les deux systèmes, reconnaissant de leurs qualités et spécificités réciproques ainsi que la mise en place d'une structure commune d'enseignement et de traitement (salaires et conditions de travail), les travailleurs de l'EAJE étant classiquement lésés à ce sujet.

En ce qui concerne finalement des aspects de recherche et d'évaluation du système, l'examen thématique révèle la nécessaire attention à apporter aux données, tant dans leur collecte que dans leur validation. Cette attention et ce suivi nécessitent un financement adéquat et s'inscrivent dans une volonté politique explicite de couvrir ce dossier sur le long terme.

#### **4.5. Principaux constats**

Ces trois travaux réalisés dans une optique de comparaison entre pays des politiques d'EAJE amènent au constat de la prégnance des valeurs dans la mise en place de ces politiques.

D'une part dans la définition des objectifs qui se traduisent dans les politiques, avec les questions centrales du public cible et des fonctions de l'accueil. D'autre part dans leur mise en place au travers des programmes avec des questionnements sur le fonctionnement et le financement.

Pour en revenir aux orientations philosophiques présentées dans ces trois travaux, nous pouvons faire un parallèle avec l'exposé des fonctions de l'accueil proposées par Vandebroek sur un plan systémique (voir plus haut). On observe ainsi la prégnance des fonctions économique et sociale dans le travail du Réseau européen, qui soutient l'égalité des chances au travers de l'accès des femmes au marché du travail et la conciliation entre travail et famille. Les fonctions éducative et sociale se retrouvent quant à elles dans l'examen thématique de l'OCDE qui conclut à la prégnance de l'accessibilité de tous les enfants à un accueil de qualité et qui soit garanti par un contenu éducatif valable. L'exposé analytique de Cochran concernant 29 pays fait, lui, valoir les trois fonctions selon les régions étudiées, au travers du constat de la traduction des valeurs sociétales (géographiquement et historiquement situées) en politiques nationales.

## 5. Références bibliographiques

- Bertram, Tony and Pascal, Christine. Background report for the United Kingdom. oecd. 1-101. 2000. OECD thematic review of early childhood education and care.
- Cantillon, Bea and Van Den Bosch, Karel. Social Policy Strategies to Combat Income Poverty of Children and Families in Europe. Maxwell School of Citizenship and Public Affairs. working paper 336, 1-17. 2002. Luxembourg Income Study : Working Paper Series.
- Cochran, Moncrieff. "Introduction." International Handbook of Child Care Policies and Programs. Ed. Moncrieff Cochran. Greenwood Publishing, 1993. 1-10.
- . "Public Child Care, Culture, and Society : Crosscutting Themes." International Handbook of Child Care Policies and Programs. Ed. Moncrieff Cochran. Greenwood Publishing, 1993. 627-58.
- Dahlberg, Gunilla, Peter Moss, and Alan Pence. Beyond Quality in Early Childhood Education and Care : Postmodern Perspectives. reprint 2002 ed. London: Routledge Falmer, 1999, 1-206.
- Daly, Mary and Jane Lewis. "The concept of social care and the analysis of contemporary welfare states." British Journal of Sociology 51.2 (2000): 281-98.
- Daly, Mary and Katherine Rake. "Gender and the Provision of Care." Gender and the welfare state. Cambridge and Blackwell Publishing, 2003. 48-69.
- Dusart, Anne-Françoise and Joëlle Mottint. "Identité des milieux d'accueil extrascolaire : un processus en construction permanente." Grandir à Bruxelles 2002: 3-12.
- Guidetti, Michèle. "Enfance D'Aujourd'Hui, Approche Psychologique." Enfances d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui. Ed. Cursus. Paris: Armand Colin, 1997. 113-66.
- Jenson, Jane and Mariette Sineau. Qui Doit Garder Le Jeune Enfant? Modes D'Accueil Et Travail Des Mères Dans L'Europe En Crise. Ed. Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence. Paris: 1997, 1-303.
- Johansson, Stina and Cameron, Claire. Review of the literature since 1990: job satisfaction, quality of care and gender equality. Consolidated report. WP5, 1-96. 2002. Care Work in Europe. Care Work in Europe. Current understandings and Future Directions.
- Kröger, Teppo. Comparative research on social care : the state of the art. SOCCARE project. 1, 1-60. 2001. European Commission.
- Lamb, Michael E and Kathleen J Sternberg. "L'Accueil Du Jeune Enfant Dans Son Milieu : Aspects Historiques Et Socio-Culturels." L'accueil du jeune enfant. Politiques et recherches dans les différents pays. Ed. Blaise Pierrehumbert. La vie de l'enfant. Paris: ESF, 1992. 21-38.
- Manni, Gentile, et al. Accueillir les tous petits, oser la qualité. Un référentiel psychopédagogique pour les milieux d'accueil de qualité. 115. Office de la Naissance et de l'Enfance. D/2002/74.80/4, 1-176. 2002.
- Masuy-Stroobant, Godelieve and Perrine C Humblet. Mères Et Nourrissons : De La Bienfaisance à La Protection Médico-Sociale (1830-1945). Ed. Labor. Bruxelles: 2004, 1-282.

- Meeus, Pascal and Humblet, Perrine. Disponibilité, accessibilité, et qualité de l'accueil du jeune enfant à Bruxelles  
118. Observatoire de l'enfant. 10/97, 1-54. 1997. Bruxelles. Rapport de l'Observatoire de l'enfant.
- Melhuish, Edward C and Peter Moss. Day Care for Young Children : International Perspectives. Ed. Routledge. New York et Londres: 1991, 1-225.
- Meyers, Marcia, Rosenbaum, Dan, Ruhm, Christopher, and Waldfogel, Jane. Inequality in Early Childhood Education and Care : What do we know? Columbia University School of Social Work. 1-59. 2003. Russel Sage Foundation.
- Morel, Marie-France. "Enfances D'Hier, Approche Historique." Enfances d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui. Ed. Cursus. Paris: Armand Colin, 1997. 58-112.
- Moss, Peter and Cameron, Claire. Care Work and the Care Workforce : Report on Stage One and State of the art Review. Care Work. WP6, 1-53. 2002. Care Work in Europe : Current Understandings and Future Directions.
- OECD. Five curriculum outlines. oecd. 1-34. 2004. Starting strong : Curricula and Pedagogies in Early Childhood Education and Care.
- OECD. Background report: the United States of America. oecd. 1-129. 2000. OECD Thematic Review of Education and Care Policy.
- Paulsell, Diane, Nogales, Renée, and Cohen, Julie. Quality Child Care for Infants and Toddlers: Case Studies of Three Community Strategies. Zero To Three , 1-193. 2003. Zero To Three.
- Réseau européen des modes d'accueil. "40 objectifs pour la qualité dans les services aux jeunes enfants." Enfants d'Europe Nov. 2004: 14-17.
- Vandenbroeck, Michel. Globalisation and privatisation : the impact on childcare policy and practice. 38, 1-34. 2006. Bernard Van Leer Foundation. Working paper in Early Childhood Development.

## 6. Bibliographie générale

Bertram, Tony and Pascal, Christine. Background report for the United Kingdom. oecd. 1-101. 2000. OECD thematic review of early childhood education and care.

Cantillon, Bea and Van Den Bosch, Karel. Social Policy Strategies to Combat Income Poverty of Children and Families in Europe. Maxwell School of Citizenship and Public Affairs. working paper 336, 1-17. 2002. Luxembourg Income Study : Working Paper Series.

Cochran, Moncrieff. "Introduction." International Handbook of Child Care Policies and Programs. Ed. Moncrieff Cochran. Greenwood Publishing, 1993. 1-10.

---. "Public Child Care, Culture, and Society : Crosscutting Themes." International Handbook of Child Care Policies and Programs. Ed. Moncrieff Cochran. Greenwood Publishing, 1993. 627-58.

Dahlberg, Gunilla, Peter Moss, and Alan Pence. Beyond Quality in Early Childhood Education and Care : Postmodern Perspectives. reprint 2002 ed. London: Routledge Falmer, 1999, 1-206.

Daly, Mary and Jane Lewis. "The concept of social care and the analysis of contemporary welfare states." British Journal of Sociology 51.2 (2000): 281-98.

Daly, Mary and Katherine Rake. "Gender and the Provision of Care." Gender and the welfare state. Cambridge and Blackwell Publishing, 2003. 48-69.

Dusart, Anne-Françoise and Joëlle Mottint. "Identité des milieux d'accueil extrascolaire : un processus en construction permanente." Grandir à Bruxelles 2002: 3-12.

Guidetti, Michèle. "Enfance D'Aujourd'Hui, Approche Psychologique." Enfances d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui. Ed. Cursus. Paris: Armand Colin, 1997. 113-66.

- Jenson, Jane and Mariette Sineau. Qui Doit Garder Le Jeune Enfant? Modes D'Accueil Et Travail Des Mères Dans L'Europe En Crise. Ed. Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence. Paris: 1997, 1-303.
- Johansson, Stina and Cameron, Claire. Review of the literature since 1990: job satisfaction, quality of care and gender equality. Consolidated report. 1-96. 2002. Care Work in Europe. Care Work in Europe. Current understandings and Future Directions.
- Kröger, Teppo. Comparative research on social care : the state of the art. SOCCARE project. 1-60. 2001. European Commission.
- Lamb, Michael E and Kathleen J Sternberg. "L'Accueil Du Jeune Enfant Dans Son Milieu : Aspects Historiques Et Socio-Culturels." L'accueil du jeune enfant. Politiques et recherches dans les différents pays. Ed. Blaise Pierrehumbert. La vie de l'enfant. Paris: ESF, 1992. 21-38.
- Manni, Gentile, et al. Accueillir les tous petits, oser la qualité. Un référentiel psychopédagogique pour les milieux d'accueil de qualité, Office de la Naissance et de l'Enfance. 1-176. 2002.
- Masuy-Stroobant, Godelieve and Perrine C Humblet. Mères Et Nourrissons : De La Bienfaisance à La Protection Médico-Sociale (1830-1945). Ed. Labor. Bruxelles: 2004, 1-282.
- Meeus, Pascal and Humblet, Perrine. Disponibilité, accessibilité, et qualité de l'accueil du jeune enfant à Bruxelles. Observatoire de l'enfant. 1-54. 1997. Bruxelles. Rapport de l'Observatoire de l'enfant.
- Melhuish, Edward C and Peter Moss. Day Car for Young Children : International Perspectives. Ed. Routledge. New York et Londres: 1991, 1-225.
- Morel, Marie-France. "Enfances D'Hier, Approche Historique." Enfances d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui. Ed. Cursus. Paris: Armand Colin, 1997. 58-112.

Moss, Peter and Cameron, Claire. Care Work and the Care Workforce : Report on Stage One and State of the art Review. Care Work. 1-53. 2002. Care Work in Europe : Current Understandings and Future Directions.

oecd. Five curriculum outlines. oecd. 1-34. 2004. Starting strong : Curricula and Pedagogies in Early Childhood Education and Care.

oecd. Background report: the United States of America. oecd. 1-129. 2000. OECD Thematic Review of Education and Care Policy.

Paulsell, Diane, Nogales, Renée, and Cohen, Julie. Quality Child Care for Infants and Toddlers: Case Studies of Three Community Strategies. Zero To Three , 1-193. 2003. Zero To Three.

Réseau européen des modes d'accueil. "40 objectifs pour la qualité dans les services aux jeunes enfants." Enfants d'Europe Nov. 2004: 14-17.

Vandenbroeck, Michel. Globalisation and privatisation : the impact on childcare policy and practice. 1-34. 2006. Bernard Van Leer Foundation. Working paper in Early Childhood Development.